



PROGRAMME ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société.

Les activités du programme Education au développement durable (EDD) sont conduites au sein d'un groupe de pilotage, réunissant des réseaux experts et adhérents du Comité 21. Elles sont relayées par une rubrique « Education au développement durable » dédiée sur le site www.comite21.org : recommandations, outils, suivi des opérations pilotes, retours d'expériences français et européens.

Pour apporter sa contribution au renforcement de l'EDD en France, le Comité 21 est membre de l'ENC (Espace national de concertation), du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (CFEEDD) et a participé aux Comop 26 et 34 du Grenelle de l'environnement.

Deux objectifs du programme :

- ▶ Inciter tous les adhérents du Comité 21 à participer à l'éducation au développement durable
- ▶ Promouvoir et accompagner les démarches Agenda 21 scolaires

ENCOURAGER LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES

enjeux les collectivités sont des acteurs clés de l'éducation des citoyens (aménagement du territoire, campagnes d'information, bâtiments scolaires).

objectif donner des clés d'actions aux collectivités.

le Comité 21 élabore des recommandations à l'attention des collectivités et valorise leurs démarches innovantes pour l'éducation au développement durable.

- > une note sur le Bilan de l'action des collectivités pour l'éducation au développement durable pour la conférence du Comité français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour l'éducation au développement durable ;
- > une étude sur la contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, en partenariat avec Suez.

FAVORISER LE SOUTIEN PAR LES ENTREPRISES DES ACTEURS ET PROJETS DE L'EDD

enjeux l'éducation au développement durable est un des moteurs des mutations à entreprendre pour le développement durable. Cet axe est encore marginal dans les choix des directions de la communication des entreprises ou des fondations d'entreprises.

objectif encourager ses entreprises adhérentes à soutenir les associations d'éducation au développement durable et les actions mises en œuvre particulièrement par les jeunes dans les territoires.

le Comité 21 crée les liens entre entreprises et associations pour développer l'éducation au développement durable.

- > une note stratégique sur la contribution des entreprises à l'éducation au développement durable *De l'information au passage à l'acte des citoyens : les entreprises peuvent-elles contribuer à l'éducation au développement durable ? Enjeux, pratiques, recommandations*

VALORISER L'EXPERTISE ASSOCIATIVE

enjeux de nombreuses associations, dont le savoir-faire est reconnu par l'Education nationale, œuvrent pour la formation des enseignants au développement durable, pour accompagner les démarches Agenda 21 au sein des établissements, ou apportent des compétences pédagogiques.

objectif valoriser cette expertise associative et inciter les acteurs de l'éducation à faire appel à ces compétences ou à soutenir leurs actions.

le Comité 21 anime une base de données ressources identifiant par région la liste des formateurs-animateurs pouvant intervenir au sein d'un établissement.

- > actualisation de la base de données des accompagnateurs associatifs d'Agenda 21 scolaire sur le site portail Agenda 21 France.

CONTRIBUER A LA MOBILISATION DES EQUIPES

enjeux reconnue comme un critère de performance pour les entreprises et les collectivités, elle est source de motivation pour les collaborateurs, d'attractivité auprès des jeunes diplômés très sensibles aux valeurs de leur employeur.

objectif proposer aux décideurs des entreprises et des collectivités locales, des outils pour mobiliser les collaborateurs (sensibiliser, former et accompagner le changement), pour faire évoluer les pratiques professionnelles.

le Comité 21, en partenariat avec des Enjeux et des Hommes, a publié un guide opérationnel, composé de 10 fiches pratiques, qui contient tous les repères nécessaires pour mettre en place un projet de mobilisation. Ce guide s'accompagne d'une base de données de bonnes pratiques et d'offres de prestation en ligne (soutenu par l'ADEME, Bouygues Construction, CNFPT).

> trois réunions en 2010 : diagnostic et déploiement (31 avril) ; intégration aux métiers et aux pratiques de management (16 juin) et ancrage du changement dans la durée (26 octobre).

> un spécial Infos 21 Mobilisation des équipes en 2011.

DEVELOPPER LES AGENDA 21 SCOLAIRES

enjeux former les générations futures au développement durable.

objectif mettre en œuvre le développement durable au sein des établissements scolaires.

le Comité 21 valorise son rôle d'expert au niveau national dans les démarches Agenda 21 scolaires, sur la base d'une méthodologie, considérée comme une référence au sein de la communauté scolaire. Il intervient auprès des adhérents pour les sensibiliser à cette démarche.

> élaboration d'une note 21 **Panorama des Agenda 21 scolaires en France et à l'international** (2011) ;

> création d'un accès dédié aux Agenda 21 scolaires sur le site portail Agenda21france.org avec une **cartographie des**

démarches DD des établissements scolaires, de l'école au campus en janvier 2011 ;

> élaboration d'une note 21 **Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs, en lien avec le programme Territoires durables**, sur la base d'un premier rendez-vous (13 octobre 2010), afin de valoriser et mettre en cohérence cette stratégie de développement durable de l'enseignement supérieur avec les Agenda 21 territoriaux (début 2011) ;

> création d'un **blog Agenda 21** scolaire en partenariat avec le web pédagogique : <http://lewebpedagogique.com/comite21-agenda21scolaire/> ;

> un **argumentaire** « Vers un Agenda 21 scolaire » pour inciter les élus, inspecteurs pédagogiques, chefs d'établissements à impulser ces démarches (Projet ACCES DD), en partenariat avec la CASDEN, qui valorise l'expertise associative ;

> un **guide méthodologique** *De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable* ;

> **intervention- formation** auprès du réseau et des partenaires.

ELABORER DES PROJETS EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS EDD

enjeux mutualiser les compétences à l'échelle des territoires.

objectif coordonner et faciliter la mise en œuvre de l'éducation au développement durable via une plateforme nationale de concertation des acteurs de l'EDD.

le Comité 21 intervient dans de nombreuses instances et collabore à différents projets pour inciter les acteurs de l'EDD à contribuer à l'éducation au développement durable, notamment à travers l'Agenda 21.

> participation à la création d'un **espace national de concertation des acteurs EDD** en lien avec le CFEEDD et différents acteurs nationaux de l'EDD ;

> participation au projet **Tronc commun de connaissance en développement durable** à destination des établissements d'enseignement supérieur, animé par le REFEDD (réseau français des étudiants du développement durable) ;

> campagne « **Campus responsables** », en partenariat avec Graines de changement et le WWF France ;

> campagne « **Les Mediaterrre** » initiée par Unis Cité : accompagner les familles résidant dans des quartiers populaires afin de les aider à passer à l'acte en matière de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie...

contacts Christine Delhaye, responsable Education au développement durable - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org
Anne Lemaire, chargée de mission Education au développement durable - 01 55 34 75 25 - lemaire@comite21.org



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org